

## Julie Boulet devra s'expliquer

Mise à jour le jeudi 25 février 2010 à 20 h 01 HNE | Radio-Canada avec La Presse Canadienne



La ministre Julie Boulet à l'Assemblée nationale, le 18 novembre 2009 Photo : PC/Jacques Boissinot

La ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, devra expliquer ses propos sur le financement des partis politiques au Directeur général des élections (DGE), qui veille au respect de la Loi électorale.

**Le Directeur général des élections du Québec demande à la ministre des Transports de préciser ses propos sur le financement des partis par des entreprises. Le Parti québécois, lui, réclame une enquête.**

Mme Boulet a fait cette déclaration controversée mercredi, [dans une réplique à Sylvie Roy](#), leader parlementaire de l'Action démocratique du Québec, au sujet des appels d'offres de son ministère:

« Il y a des règles qui régissent et qui encadrent le financement des partis politiques. C'est légal au Québec de faire du financement politique, que les compagnies donnent. Il y a des règles. C'est la démocratie. »

— Julie Boulet, ministre des Transports du Québec

Or, au Québec, seuls les individus peuvent donner à des partis politiques, pour un montant maximal de 3000 \$. Le service juridique du bureau du DGE effectuera donc des vérifications auprès de Mme Boulet. Selon les résultats, il n'est pas exclu qu'une enquête soit ouverte.

Le DGE effectue également des vérifications auprès de la ministre de l'Éducation, [Michelle Courchesne](#), et du ministre délégué aux Transports, [Norman MacMillan](#). Tous les deux ont laissé entendre, l'automne dernier, que les entreprises pouvaient participer au financement des partis politiques.

Afin de compléter le processus, le DGE attend également le dépôt du rapport financier annuel du Parti libéral du Québec, où les noms des donateurs et les sommes versées sont consignés.

### Une enquête et vite, dit Marois



« Le DGE dit qu'il va se pencher sur cette déclaration, moi, je crois qu'il faut dépasser le stade de se pencher sur des déclarations et il faut qu'il fasse enquête sur le mode de financement du Parti libéral », a soutenu la chef péquiste, Pauline Marois. « Est-ce que, de fait, le financement est lié à des entreprises? », a-t-elle demandé lors d'un point de presse à Montréal.

Pauline Marois lors d'un point de presse tenu jeudi

La leader péquiste s'est dite préoccupée des déclarations de trois ministres « qui parlent du financement des partis politiques en prétendant à chaque fois qu'on ne peut pas empêcher une entreprise de donner de l'argent ». « Un lapsus ça va, deux lapsus ça va, trois lapsus, ça commence à être inquiétant », a-t-elle lancé.

Une enquête est autant plus justifiée, estime-t-elle, que le vérificateur général a relevé des irrégularités dans l'octroi de contrats par le ministère des Transports et que l'attribution de places en garderies par le ministère de la Famille est entachée par des allégations de favoritisme.

Au cours des derniers mois, l'opposition péquiste a multiplié les attaques contre le gouvernement Charest, soutenant que des propriétaires de garderies obtenaient des places subventionnées en retour de contributions au Parti libéral.

L'ADQ a de son côté allégué à plusieurs occasions que des entreprises administrées par des donateurs à la caisse libérale se voyaient favorisés dans l'attribution de contrats du ministère des Transports.

S'il n'est pas allé jusqu'à réclamer une enquête, le chef adéquiste, Gérard Deltell, a affirmé jeudi que la succession de déclarations des trois ministres démontre que le PLQ est financé par des entreprises. « C'est quand même des gens d'importance, des gens seniors, qui connaissent la loi et qui la bafouent de façon inopinée [sic] dans leur esprit », a-t-il dit.

Il a également fait référence aux révélations récentes du ministre MacMillan, qui a indiqué que chacun des ministres libéraux a pour objectif annuel de récolter 100 000 \$ en dons. « On voit comment ils vont le chercher leur 100 000 \$, a-t-il dit. C'est par les entreprises et ça, c'est contraire à l'esprit de la loi et c'est déshonorant. »



**Important** Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, chaque commentaire soumis sur les tribunes de Radio-Canada.ca sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la netiquette. Bonne discussion !

Connexion | [S'inscrire](#)

0 Commentaires



Écrire un commentaire ici

Les plus récents ▼

<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil</li> <li>Grands titres</li> <li>International</li> <li>Régional</li> <li>Politique</li> <li>Économie</li> <li>Sports</li> <li>Arts et divertissement</li> <li>Santé</li> <li>Techno</li> <li>Science</li> <li>Alimentation</li> <li>Insolite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Audio • Vidéo</li> <li>Dossiers</li> <li>Interactif</li> <li>Blogues</li> <li>Webfictions</li> <li>Conditions météo</li> <li>Conditions routières</li> <li>Conditions de ski</li> <li>Concours</li> <li>Témoignage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Télévision et radio</li> <li>ICI Radio-Canada Télé</li> <li>ICI Radio-Canada Première</li> <li>ICI Musique</li> <li>Autres sites</li> <li>ICI Tou.tv</li> <li>ICI Musique</li> <li>ICI RDI</li> <li>Radio Canada International</li> <li>ICI Artv</li> <li>ICI Explora</li> <li>Jeunesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources</li> <li>À propos de CBC/Radio-Canada</li> <li>Aide à la navigation</li> <li>Boutique Radio-Canada</li> <li>Comment soumettre un projet</li> <li>Communiqués</li> <li>Contenus éducatifs - Curio</li> <li>Emplois</li> <li>Foire aux questions</li> <li>Hyperliens de référence</li> <li>Mises au point</li> <li>Nos coordonnées</li> <li>Publicité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des membres</li> <li>Baladodiffusion</li> <li>Cyberlettre</li> <li>Fils RSS</li> <li>Mon profil</li> <li>MP3 en direct</li> <li>Services mobiles</li> <li>Widgets</li> <li>ICI Radio-Canada.ca en page d'accueil</li> </ul>
--	--	---	--	---

Réflexion  
Paisirs

CBC.ca  
Archives

Services français de Radio-Canada  
Signalétique  
Transparence et responsabilisation  
Vente d'archives  
Vidéodescription

Partenaires  
Sirius  
TV5

---

[Conditions d'utilisation](#) [Ombudsman](#) [Relations avec l'auditoire](#)  
Tous droits réservés © Société Radio-Canada 2015